



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 AOÛT 2020 DE LA PRÉFECTURE

COVID-19 : la Préfète de l'Aude rend le port du masque obligatoire lors des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique

Une augmentation de la circulation virale tant au niveau national que régional est relevée par Santé Publique France depuis plusieurs semaines.

Dans le département de l'Aude, la recrudescence d'appels aux numéros d'urgence pour des suspicions de COVID et l'augmentation du taux de test positifs réalisés par PCR depuis la mi-juillet 2020 tendent à démontrer que la circulation virale s'est accrue par rapport à la période précédente.

La préfète de l'Aude a déjà pris des mesures rendant obligatoire le port du masque dans l'enceinte de la Cité de Carcassonne et sur tous les marchés de plein vent (et manifestations assimilées) du département.

Afin de renforcer la lutte contre la circulation du virus, la préfète de l'Aude a décidé de rendre obligatoire à compter de ce jour le port du masque par les personnes de plus de 11 ans lors de tous les rassemblements de plus de 10 personnes se déroulant sur la voie publique. Ainsi, lors de tous les spectacles, concerts, animations, et autres réunions, activités ou manifestations de voie publique, les personnes présentes (11 ans et +) devront porter un masque.

En effet, la promiscuité des personnes et les conditions de circulation lors de ces rassemblements ne permettent pas le respect des distances et des mesures barrière. Ces règles sont par ailleurs de moins en moins observées et il convient donc de

prendre les mesures adéquates pour lutter contre les contaminations qui peuvent intervenir pendant ce type d'évènements.

Des contrôles seront effectués ces prochaines semaines lors de ces rassemblements, axés notamment sur le respect du port du masque. En cas de non-respect constaté des règles sanitaires en vigueur, des sanctions seront prononcées selon les cas de figure : amende de 135 €, fermeture de l'établissement, etc.

La préfecture rappelle que le respect collectif de ces règles est essentiel pour nous permettre de lutter efficacement contre la diffusion du virus, et chacun est donc invité à faire preuve de responsabilité.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020 :***La rentrée aura lieu le 1^{er} septembre 2020***

Les enseignantes des écoles du RPI Preixan-Rouffiac d'Aude accueilleront les élèves de ce regroupement pédagogique, le mardi 1^{er} septembre 2020, pour une nouvelle rentrée en toute sécurité.

Pour approfondir les modalités d'organisation de la rentrée scolaire tout en respectant les recommandations gouvernementales en vigueur, la directrice du RPI, les enseignantes, les élus des deux communes, et les représentants de parents d'élèves se réunissent le jeudi 27 août 2020.

La directrice de l'école adressera un courriel à tous les parents d'élèves, afin de les tenir informés des mesures prises au sein du RPI.

La restauration scolaire reprend du service

Pour les repas de la première semaine de classe, les tickets de cantine seront à déposer **exceptionnellement avant le lundi 31 août 2020, 12h**, dans l'une des boîtes aux lettres dédiées aux entrées des écoles de Rouffiac et de Preixan. Tout au long de l'année scolaire, les tickets de cantine **devront être déposés avant le vendredi 17h pour la semaine qui suit.**

L'accueil de loisirs associés à l'école (ALAE) géré par Carcassonne Agglo, opérationnel à la rentrée

Un dossier unique d'inscription doit être fourni, dûment complété et signé. Pour plus d'informations sur la constitution de ce dossier, s'adresser au service d'inscription AL/ALAE, 47 allée d'Iéna à Carcassonne. Téléphone 04.68.26.74.85. ou (86) ou (89), ou dès le jour de la rentrée, à l'agent référent du CIAS, à l'école. Le dossier d'inscription est également téléchargeable sur le site :

al.inscription@carcassonne-agglo-solidarite.fr

RTCA :***Les horaires de la ligne H à compter de septembre***

Les horaires de la ligne H (Montclar - Carcassonne) évoluent à compter de septembre 2020. Le nouveau dépliant horaire peut être consulté sur le site : <http://rtca.carcassonne-agglo.fr>

Un courriel sera transmis par la RTCA aux abonnés scolaires pour les informer de ce nouveau dépliant.

Pour plus d'informations, contacter :

L'agence commerciale du Dôme au 04.68.47.82.22.

30 rue Georges Brassens à Carcassonne,

ouverte du lundi au vendredi,

de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 :***Demande de subvention à Carcassonne Agglo au titre du FPIC 2019***

Lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, Madame le Maire informe l'assemblée que Carcassonne Agglo propose l'attribution de Fonds de Concours Intercommunaux aux Investissements Communaux.

Madame Le Maire et le Premier Adjoint aux finances proposent de demander le versement de ce fonds d'un montant de 14.843 €, à Carcassonne Agglo, sur les opérations de travaux communaux réalisés en 2019. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, la sollicitation du FPIC 2019.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des trois délégués et de leurs trois suppléants. Il est rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret plurinominal majoritaire à deux tours.

Après constitution du bureau électoral, il est procédé au déroulement des opérations de vote. Ont obtenu au premier tour de scrutin de l'élection des délégués : Rieussec Michel : 14 voix, Martin Éric : 14 voix, Pla Véronique : 14 voix.

Ont obtenu au premier tour de scrutin de l'élection des suppléants : Armero Josiane : 14 voix, Ortega Brigitte : 14 voix, Fourcade Paulette : 14 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les résultats de l'élection des trois délégués et de leurs trois suppléants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020 :***Redevance d'occupation du domaine public du gestionnaire du réseau de télécommunications ORANGE***

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et les installations de communications téléphoniques peut faire l'objet d'une redevance. Afin de percevoir celle-ci pour l'année 2020, il est nécessaire de valider le principe de calcul de cette redevance pour la société Orange. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, d'instaurer le principe de cette redevance et de fixer le montant de celle-ci à 441 € pour 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020 :**Subvention à la coopérative scolaire de l'école de Preixan**

Madame Le Maire informe le Conseil qu'au vu des effectifs d'enfants scolarisés et de leurs activités durant l'année scolaire 2019-2020 à l'école de Preixan, il y a lieu d'allouer une subvention à l'OCCE - Coopérative scolaire de Preixan de 1.300 €, comprenant la participation communale à la coopérative scolaire (58 élèves x 20 €) et aux frais du spectacle de Noël. Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder la somme proposée.

Affectation du résultat de l'exercice comptable 2019

Richard Six, Adjoint aux finances, indique à l'Assemblée qu'après avoir arrêté le compte administratif de l'exercice 2019, celui-ci fait apparaître un besoin net de la section d'investissement de 169.230,23 €. Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée pour assurer le financement de ladite section. La somme à affecter proposée est de 69.230,23 €. Ainsi, l'excédent de résultat de fonctionnement reporté proposé est de 70.249,84 €. Après avoir entendu et en avoir délibéré, la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Validation du Budget Primitif 2020

Richard Six, Adjoint aux finances, présente à l'Assemblée pour approbation le Budget Primitif 2020 :

Section de fonctionnement - vue d'ensemble

Dépenses de fonctionnement	593.803,74
011-Charges à caractère général	131.531,18
012-Charges de personnel et frais assimilés	222.028,84
65-Autres charges de gestion courante	92.049,29
66-Charges financières	16.551,00
67-Charges exceptionnelles	190,50
022-Dépenses imprévues	12.413,35
023-Virement à la section d'investissement	118.620,58
042-Opération ordre transfert entre sections	420,00
Recettes de fonctionnement	593.803,74
013-Atténuations des charges	31.149,51
70-Produits de services	1.950,00
73-Impôts et taxes	324.049,48
74-Dotations et participations	128.479,42
75-Autres produits de gestion courante	19.261,97
77-Produits exceptionnels	2.464,52
042-Opération ordre transfert entre sections	16.200,00
002-Excédent antérieur reporté	70.249,84

SUITE : Validation du Budget Primitif 2020

Section d'investissement - vue d'ensemble

Dépenses d'investissement	458.230,73
16-Remboursement d'emprunts et dettes	35.400,00
20-Immobilisations incorporelles	3.098,71
21-Immobilisations corporelles	234.301,79
040-Opération d'ordre entre section	16.200,00
D001-Solde d'exécution négatif reporté	169.230,23
Recettes d'investissement	458.230,73
1068-Excédent de fonctionnement	69.230,23
10-Dotations fonds divers réserves	30.646,93
13-Subventions d'investissement	209.312,99
1641-Emprunt	30.000,00
021-Virement de la section fonctionnement	118.620,58
040-Opération ordre transfert entre sections	420,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune.

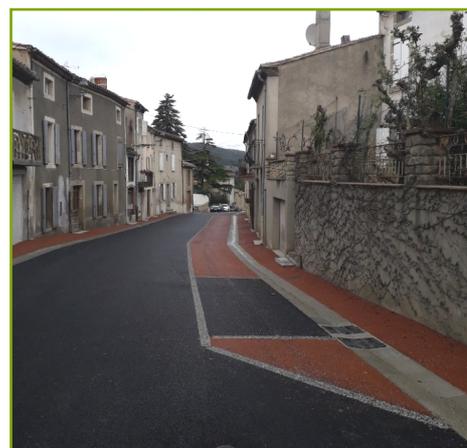
RAPPEL : STATIONNEMENT RD211**Stationnement réglementé sur le domaine public**

Vu le nombre important de véhicules empêchés de circuler lors de la traversée de la commune par la RD211 ou Rue de la Mairie, car gênés par des véhicules en stationnement interdit, il s'avère nécessaire de rappeler la réglementation.

Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet, qui sont en bitume de couleur noire et matérialisés par des pavés gravillonnés gris.

Les zones en bitume de couleur "terre battue" sont des zones permettant aux véhicules de s'arrêter ou de circuler afin de laisser passer un autre véhicule sur la voie centrale.

Il est totalement interdit de stationner en dehors des emplacements dédiés au risque de se trouver sur la voie de circulation et être en infraction pour stationnement gênant et/ou dangereux.



RAPPEL : VITESSE DE CIRCULATION**Limitation de la vitesse au cœur du village**

Pour la sécurité de tous, il est rappelé que les rues de la mairie, du moulin, de l'église, du grand tour (du cimetière à l'intersection du chemin des olivettes) et la ruelle de la forge sont devenues des espaces de "Zone de rencontre".

La **zone de rencontre** est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération où **les piétons sont autorisés à circuler sur toute la chaussée, sans y stationner, et bénéficient de la priorité sur tous les véhicules.**

La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.



Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue. Il n'y a pas de trottoirs.

De plus, les rues adjacentes sont des zones à 30 km/heure afin de prévenir en amont l'existence de la zone de rencontre du cœur du village. Il est rappelé que la vitesse est limitée à 50 km/heure en agglomération, sauf indication contraire.

CONTENEURS INDIVIDUELS**Après la collecte, le conteneur devra être récupéré**

Pour le bien-être de tous, l'hygiène, la salubrité et l'aspect esthétique de notre commune, il serait très agréable que l'ensemble des habitants fasse preuve de civisme, en récupérant leurs conteneurs vides après le passage des éboueurs.

Pour les habitants qui n'ont réellement aucune possibilité d'entreposer leurs conteneurs vides à l'intérieur de leur habitation, quelques règles de civisme sont à respecter :

- ◆ Les conteneurs doivent être placés sur la voie publique sans risque de gêne pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les véhicules.
- ◆ Les conteneurs ne doivent pas risquer de rouler, tomber ou glisser, du fait de la configuration des rues et de la prise au vent.
- ◆ Les couvercles des conteneurs doivent être fermés et aucun déchet ne doit être visible. Les déchets des ordures ménagères doivent être emballés dans des sacs en plastiques fermés.

COVALDEM11**Composteurs individuels en rupture de stock**

Réserver un composteur sur le site de Covaldem11 n'est plus momentanément possible. Ces derniers mois, l'engouement pour l'utilisation d'un composteur individuel, présentant des avantages d'esthétique, de propreté et de gain de place, a épuisé le stock de composteur fourni par COVALDEM11.

AFDAIM-ADAPEI 11**Annulation de l'opération Brioches 2020**

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'association AFDAIM-ADAPEI 11 a préféré annuler son opération de générosité publique, l'Opération Brioches, qui devait se tenir en octobre prochain. En effet, l'absence de visibilité sur l'évolution de la situation ne permettait pas de nous engager auprès de notre fournisseur et de nos bénévoles pour cet évènement qui nécessite plusieurs mois de préparation.

L'Opération Brioches n'est pas seulement une campagne de dons. Cet évènement annuel permet également de sensibiliser la population au handicap notamment au handicap intellectuel et aux personnes accompagnées dans les 34 établissements et services gérés par l'Association.

Changer le regard sur la différence, faire barrage à la discrimination, participer à l'inclusion réelle de la Personne en situation de Handicap en tant que citoyen à part entière, voilà les réels enjeux de notre engagement associatif.

Nous vous proposons de continuer à soutenir l'AFDAIM-ADEPEI 11 en 2020 grâce à la réalisation d'un don soit par chèque, soit par virement, soit directement sur notre site internet dans la rubrique « Agir avec nous » :

<https://www.afdaim-adapei11.org/agir-avec-nous/>

Nous vous rappelons que ce don vous permettrait d'obtenir une réduction d'impôts.

Comptant sur la solidarité et la générosité habituelle des audoises et audois, nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2021 de notre « Opération Brioches ».

Il était une fois Preixan.

CAMILLE DELPEY

Ancien maréchal-ferrant

Le 15 juillet 2020, Camille Delpey, ancien maréchal-ferrant de Preixan nous a ouvert ses portes... A la lecture de ces quelques mots, venez vivre une parenthèse dans le temps au cœur de cette ancienne forge de 1932, située au cœur du village de Preixan...



PREIXAN *en un mot*

Choisissez votre version en complétant le coupon-réponse au verso de cette page.

Camille Delpey est né au-dessus de la forge

Ce maître forgeron est né en 1932 dans notre beau village, au dessus de l'atelier de son père qui lui a transmis cette passion. A l'étage existait « une salle de café » tenue par ses parents ainsi que deux chambres.



À l'étage, chambre de Camille Delpey



« Salle de café » dans la ruelle à droite de la forge

Par souci économique et environnemental, comme annoncé dans le précédent bulletin, la distribution du bulletin papier dans la boîte aux lettres de chaque foyer ne sera plus automatique, les bulletins restent toujours consultables sur le site www.preixan.com

Si vous souhaitez que « **Preixan en un mot** » soit dans votre boîte aux lettres le mois prochain, et les mois suivants, **dès aujourd'hui complétez et déposez en mairie, dans la boîte aux lettres ou au secrétariat, le coupon-réponse** ci-dessous.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, appelez le secrétariat de mairie pour faire enregistrer votre demande de bulletin papier dans votre boîte aux lettres (04.68.26.80.55.)

COUPON-RÉPONSE

Pour la distribution dans ma boîte aux lettres du bulletin papier « Preixan en un mot » à compter de septembre 2020.

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

NAISSANCES

Bienvenue à Kheira
et à Nahel Bouttaga,
nés le 12 mai 2020,
à Toulouse.



Félicitations aux parents.

MARIAGE

Le samedi 8 Août 2020, Madame Le Maire a célébré le mariage de Vladimir PUJAR et de Gwladys DOUTY.

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur à ces nouveaux mariés.

AMIS DE LA PÉTANQUE PREIXANAISE***Clôture des nocturnes du vendredi***

Les Amis de la pétanque preixanaise vous présenteront le programme de la clôture des nocturnes du vendredi, dès qu'il sera définitif et que toutes les autorisations seront validées.

Les informations seront publiées sur la page Facebook Preixan com dès que nous en auront eu connaissance.

TENNIS LOISIR PREIXAN***Licences Tennis FFT - saison 2020/2021***

Les licences de notre club sont en vente pour la saison 2020/2021.

Elles sont réservées exclusivement aux habitants de Preixan, et le tarif reste inchangé.

Toute adhésion nouvelle doit être accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique du tennis.

Toute licence enfant mineur doit être accompagnée d'une licence sénior jusqu'à l'âge de 15 ans révolus à la date de prise de la licence.

Le code d'accès au court sera modifié le 28 septembre 2020.

Pour tout renouvellement de licence, merci d'adresser le **règlement** au domicile du Président, **avant le 27 septembre 2020**, et de signaler tout changement (changement d'adresse, de boîte mail, etc.).

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit toujours sur notre région, les règles spécifiques dictées par la fédération française de tennis sont régulièrement actualisées. Vous pouvez les consulter sur le site de la fédération : www.fft.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le Président, Éric Martin, au 06.80.62.56.96. de 14h à 18h.

TARIFS :

- ◆ Adhésion adulte : 42 €
- ◆ Adhésion enfant étudiant (- 18 ans) 27 €
- ◆ Adhésion adulte (licencié dans un autre club pour compétition) 22 €
- ◆ Adhésion famille (à partir de 3 adhésions) :

Adulte	30 €
Enfant	20 €

Le Président du
TENNIS LOISIR PREIXAN,
Éric Martin

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PREIXANAISE (A.S.C.P.)

Communication sur la reprise des activités - septembre 2020

L'A.S.C.Preixanaise regrette de vous informer qu'elle ne reprendra pas ses ateliers en présentiel tant que l'épidémie de Covid-19 ne sera pas derrière nous.

L'association a cependant mis en place depuis le mois de mars, l'atelier informatique le samedi matin en visioconférence Zoom avec possibilité de prendre la main sur les postes distants.

L'atelier chant nous a rejoint dans ces nouvelles modalités jusqu'au mois de juillet nous permettant de maîtriser davantage la solution et d'en voir l'intérêt et les limites.

Dans son ensemble, ce nouveau dispositif a été apprécié et plébiscité par les participants. Il peut être utilisé depuis un ordinateur avec Webcam ou simplement à partir d'un smartphone.

En fonction des personnes qui seront intéressées, nous vous proposons d'étendre cette fonctionnalité à d'autres ateliers, anciens ou à venir. Des premières idées ont été évoquées par les participants actuels.

Il pourrait s'agir :

- ◆ De l'atelier couture dans lequel les participants pourraient se conseiller et se montrer leurs réalisations.
- ◆ D'un atelier photo ou dessin dans lequel l'utilisation d'outils gratuits de dessin assistés par ordinateur tels que GIMP ou Krita pourraient être mis à l'honneur.
- ◆ De pistes plus inattendues telles que la construction du village de Preixan dans un atelier Minecraft.
- ◆ Simplement d'un atelier de discussion et de convivialité.
- ◆ Ou toute autre idée que l'on pourrait travailler ensemble.

Il est évident qu'une telle proposition fait peur dans un

premier abord, à des non initiés en informatique ; c'est pourquoi, je propose à toute personne intéressée, un accompagnement complet en partant de l'installation de Zoom jusqu'à son utilisation.

Bien entendu, ces divers ateliers ne se monteront que si suffisamment de personnes sont intéressées.

L'atelier informatique reprendra en visioconférence à partir du samedi 5 septembre 2020 de 10h à 11h, puis un démarrage des éventuels autres groupes au plus tard la semaine du premier octobre.

D'ici là, si vous êtes intéressé, simplement curieux et que vous souhaitez faire un test avant de vous décider, ou si vous souhaitez nous faire des propositions, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse ascp@preixy.fr ou par téléphone au 06.02.25.93.89.

Le Président de l'ASCP,
Daniel Bertrand

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Comme toutes les associations, le Club du 3^{ème} Âge de Preixan a été stoppé net par le coronavirus.

Pour le moment, les activités n'ont pas repris. Pendant ce temps, les membres se sont téléphonés entre eux pour prendre des nouvelles, s'entraider et se rassurer.

Si la reprise des activités est autorisée, un repas est prévu, le dimanche 22 novembre 2020 à midi au Relais de Preixan.

Bon courage à tous.

La Présidente du Club du 3^{ème} Âge ,
Noëlle Cros

RAPPEL : si vous souhaitez faire paraître des informations dans une prochaine édition, il faut impérativement que ces demandes de parution soient transmises au plus tard le 15 du mois, auprès du secrétariat de mairie (04.68.26.80.55), ou par mail à mairie.preixan@wanadoo.fr